

S'est tenue en juillet 2004 la première assemblée constitutive de Bruitparif, l'observatoire du bruit en région Ile-de-France. Michel Vampouille, vice président du Conseil régional chargé de l'environnement, a été élu président de l'association à titre provisoire.

---



Le 13 février 2003, lors du colloque sur la mesure du bruit organisé par l'association Ile-de-France Environnement (IDFE), se posait la question de savoir si créer un observatoire compétent pour tous les bruits, terrestres et aériens, dans les 8 départements franciliens, était une priorité ou non. Un an après, la création de Bruitparif, observatoire régional du bruit en Ile de France, était votée. Cette décision se voulait le reflet de la volonté de la Région d'apporter des réponses concrètes au sérieux problème de la montée de la nuisance bruit en Ile de France.

Le vendredi 9 juillet 2004, avec la tenue de la première assemblée générale, Bruitparif a fait sa véritable entrée dans le monde de la gestion de l'environnement sonore. Un président, Michel Vampouille, vice-président de la Région chargé de l'environnement, a été nommé à titre provisoire. L'assemblée constitutive est composée de 6 collèges regroupant une quarantaine de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, de services publics, d'industriels et d'associations. L'Etat et la Région ont chacun 25% des voix, les collectivités territoriales, les émetteurs de bruits, les professionnels de l'acoustique et les personnalités qualifiées, les associations agréées de consommateurs et d'environnement se partageant les 50% restant, soit 12,5 % des voix chacun.

Un premier conseil d'administration a eu lieu en septembre, au cours duquel ont été arrêtés les barèmes de cotisations pour 2005 applicables aux différents collèges. La procédure de recrutement d'un directeur de la structure a par ailleurs été lancée. Les statuts ont été déposés à la Préfecture de police de Paris. La parution au journal officiel devrait intervenir dans les prochains jours.